

Monuments infos

SEPTEMBRE 2008

Numéro 47

COMPTES D'ÉPICIERS AU CMN...



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

VOICI VOTRE NOUVEAU MONUMENTS INFOS EN PLEINE ACTUALITÉ AVEC LA GRÈVE DES AGENTS DES TOURS DE NOTRE-DAME CONTRE L'EXTERNALISATION DE LEURS MISSIONS ET EMPLOIS QUI COMMENCE EN **PAGE 2** PAR L'ÉDITO ET NOTRE POINT DE VUE CONTRE TOUT PROJET DE PRIVATISATION **PAGES 3 À 6** : LE CTP DU 29 MAI AVEC UN ORDRE DU JOUR LÉGER DU CMN ET BEAUCOUP PLUS CONSÉQUENT DE LA PART DE LA CGT HISTOIRE DE FAIRE CONNAISSANCE AVEC LA NOUVELLE PRÉSIDENTE **PAGES 6 ET 7** : ON VOIT QUE LE CMN SOUHAITE VOIR DES CTP DE PLUS EN PLUS COURT, CE SERAIT COMPTER SANS NOUS... **PAGE 8** : UN EXEMPLE CONCRET D'ÉCHEC DE L'EXTERNALISATION À VERSAILLES ET VIVE LE SERVICE PUBLIC ! **PAGE 9 À 11** : UN RAPPEL CONCERNANT L'ENSEMBLE DE VOS REPRÉSENTANTS DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES **PAGES 12 À 14** : COMPTE-RENDU DU CHS CENTRAL **PAGES 15 ET 16** : RATATOUILLE S'INVITE AU CHS PARIS-EMMERAINVILLE **PAGES 16 ET 17** : CHS CENTRE ET EST **PAGES 17 ET 18** : COMPTE-RENDU DE LA VISITE CHS À CARROUGES **PAGE 18** : TOUT PLEIN DE BRÈVES **PAGE 19** : RETOUR DE LA RUBRIQUE DES SECTIONS DE FRANCE ET DE NAVARRE (ON AIMERAIENT BIEN ÉGALEMENT QU'IL Y EN AIT AUSSI DANS LES DOM TOM...) **PAGE 20** : L'ÉPHÉMÉRIDE ET UN BULLETIN D'ADHÉSION À NOUS RENVoyer EN MASSE !

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Externalisation... C'est NON ! ! ! !

Arc de Triomphe, Conciergerie, Mont-Saint Michel, Tours de Notre-Dame... Ces noms de monuments emblématiques du CMN pourraient très bien être (selon les rumeurs) les laboratoires d'une régression sans précédent pour notre établissement.

En effet, pour répondre à un sous effectif de plus en plus criant dans nombre de monuments notamment parisiens, notamment les plus importants, la nouvelle Présidente n'a rien trouvé de mieux que d'avancer, non sans y mettre les formes, l'externalisation à des sociétés privées des missions d'accueil et de surveillance...

On connaissait déjà ce mode de gestion pour des filières de métiers comme l'entretien ou le jardinage, nous avons par ailleurs démontré que faire appel à des prestataires extérieurs coûtait en définitive plus cher que l'emploi public, le CMN n'avait d'ailleurs pu qu'être d'accord avec ce constat. Non content de paupériser ses agents au travers d'une politique de bas salaires, de temps partiel imposés, de contrats de travail fractionnés ou cerise sur le gâteau de salariés sans contrats, le CMN aujourd'hui tente de se dédouaner de toutes ses responsabilités en faisant appel à des entreprises sous-traitantes (se substituant ainsi aux missions de service public) dont les pratiques sociales sont plus proches de l'esclavage que du socialisme utopique...

Ce que nous pouvons dénoncer et combattre comme illégal et scandaleux au CMN, est la norme dans ces entreprises sous-traitantes, cela n'est ni plus ni moins que du dumping social.

Par ailleurs, nous ne saurions passer sous silence que, la carence d'emploi est d'abord due aux politiques gouvernementales de réduction de l'emploi public, dont les effets se font maintenant cruellement sentir dans nos monuments, comme partout ailleurs dans la Fonction Publique.

C'est pourquoi nous revendiquons la mise en place de concours de recrutement d'agents d'Etat comme cela a pu être fait dans de grands établissements comme le Louvre, Versailles, les Archives Nationales... Pourquoi pas le CMN ?

Nous sommes à la croisée des chemins, il s'agit maintenant pour les agents du CMN de ne pas laisser ces funestes projets se mettre en place... Par l'action déterminée des salariés et de leurs syndicats...

Rendez-vous très bientôt dans la lutte ! ! !

(Etant actuellement en pleine négociation, nous ne pouvons pas encore diffuser les avancés concernant les revendications des agents de notre-dame, promis juré nous ferons état de leurs victoires dans le prochain numéro)

CTP du 29 mai en 2 actes

Acte 1 : ordre du jour du CMN

A l'ordre du jour de ce CTP « deux nouveaux » monuments dans le giron du CMN: le Monastère de Saorge (06) et la villa Cavois (59) ce qui portera à 74 le nombre de monuments appartenant à l'Etat, remis en dotation au CMN.

Le monastère de Saorge, « ça s'en va et ça revient! »

Ce monastère situé dans les Alpes-Maritimes, fût fondé au XVIIème siècle par les franciscains, qui le quittèrent en 1908 et il fût classé monument historique en 1917. L'Etat en fit l'acquisition en 1967 car la commune ne pouvait en assurer ni l'entretien ni la restauration. Il fût à nouveau occupé par les franciscains de 1969 à 1988. Le CMN (alors CNMHS) en prend la gestion en 1990 en accord avec la DRAC PACA. Après plusieurs campagnes de travaux d'aménagements et de restaurations, le monastère est ouvert à la visite du public et devient également un lieu de résidence pour artistes et écrivains. Dans le cadre de la loi relative aux « responsabilités et libertés locales » d'août 2004 (décentralisation) il est proposé au département des Alpes-Maritimes, qui intéressé dans un premier temps, n'ira pas jusqu'au bout de la procédure. Il revient finalement, près de 4 ans plus tard, au CMN. Le SNMH-CGT se réjouit bien entendu, du retour de ce monument et n'est absolument pas opposé à cette remise en dotation. Toutefois, avant la décentralisation, il y avait à Saorge un poste occupé par un agent d'Etat. Lorsque celui-ci est parti, il n'a pas été remplacé et le poste a été supprimé. Aujourd'hui le CMN souhaiterait ouvrir ce monument avec uniquement deux employés contractuels: l'un chargé à la fois de l'accueil, la surveillance, la billetterie, le comptoir; et l'autre de l'entretien! Pour la CGT, cela est inadmissible. En effet, les métiers de la billetterie, de la vente, de la régie, et ceux de l'accueil/surveillance, sont deux missions bien distinctes. De plus, comment cet agent « multi-polyvalent » pourrait-il veiller à ce qui se passe dans son monument tout en étant devant sa caisse ou son comptoir? Le don d'ubiquité, peut-être

?! Ce mélange des genres est hélas, de plus en plus courant au CMN, qui étire au maximum la polyvalence, pour permettre ainsi l'ouverture des monuments malgré le sous-effectif chronique. Dans ce contexte, et pour cette seule raison, les représentants du personnel CGT ont décidé de ne pas prendre part à ce vote. Il se solde donc avec 11 avis favorables, aucun défavorable et aucun vote CGT.

Villa Cavois : « Bienvenue chez les Ch'tis »!

Traversons maintenant la France du Sud vers le Nord, pour nous rendre à la Villa Cavois. Elle est située sur la commune de Cavois dans le département du Nord. Cette villa est l'oeuvre de l'architecte Robert Mallet-Stevens, qui fut l'un des fondateurs, avec Jean Prouvé, Charlotte Perriand et surtout Le Corbusier (créateur de la Villa Savoye à Poissy, qui fait aussi partie du CMN) de l' Union des Artistes Modernes en 1929. Elle fut achevée en 1932, pour Paul Cavois, un industriel du textile. A la mort de son épouse en 1986, le mobilier fut dispersé et la maison vendue à une société immobilière qui projetait de lotir le parc ! La Villa laissée à l'abandon est fortement détériorée! L'Etat finit tout de même par classer le monument et son parc en 1990 et rachète l'ensemble au promoteur en 2001. Elle fut, elle aussi proposée à la décentralisation en août 2004. Mais, là encore, la procédure pour la céder à la Communauté Urbaine de Lille Métropole, ne va pas à son terme. L'Etat décide donc de la confier au CMN. De nombreux travaux doivent encore être entrepris et il est également prévu de la remeubler. Sa réouverture au public n'est donc pas programmée avant de longs mois. Un agent titulaire de l'Etat est actuellement affecté à la Villa. Les votes pour la mise en dotation de la Villa Cavois au CMN recueillent 18 avis favorables. Pas d'abstention, ni de vote contre.

Le château de Puyguilhem.

Le troisième point soumis à l'approbation durant ce CTP concernait les horaires d'ouverture et de travail du château de Puyguilhem. Ce château

situé en Dordogne, sur la commune de Villars, évoque fortement les châteaux de la Loire par son architecture typique de la Renaissance. Il fut bâti pour un juriste, homme de confiance, de Louise de Savoie, mère de François Ier. Ce château fut remis en dotation au CMN en février 2008. Auparavant, il était géré par la SEMITOUR (organisme créé par le Conseil Général de Dordogne). Sa réouverture au public est prévue pour le 1er juillet 2008, avec les horaires suivants :

- ☐ de 10h à 18h30, en haute-saison (mai-août) avec une fermeture méridienne d'1h30.
- ☐ de 10h à 17h30, en basse-saison (septembre-avril) avec toujours une fermeture méridienne d'1h30, mais aussi une fermeture hebdomadaire les lundis et mardis de septembre à mars. Une dérogation devrait être faite pour le lundi de Pâques.

Il sera ouvert avec un agent contractuel transféré de la SEMITOUR, travaillant sur ce site depuis plus de quinze ans, et étant un agent d'accueil confirmé. Ce qui permet une fois de plus ce mélange des genres entre les missions des agents de l'Etat et celles des contractuels!

Il lui sera adjoint un autre poste tenu, cette fois, par un agent d'Etat, ainsi qu'une vacation à mi-temps. Cette organisation nous laisse à penser que lorsque l'agent contractuel, par exemple, sera en vacances, et l'agent d'Etat en repos, ce monument ouvrira uniquement avec du personnel vacataire ! Ce phénomène aussi tend à devenir très habituel, voire banal, au CMN ! Nous en voulons pour preuve le cas des monuments parisiens (Arc de Triomphe, Tours Notre-Dame,... pour ne citer que ces deux-là) de plus en plus nombreux à ouvrir régulièrement avec un agent titulaire et une équipe complète uniquement composée de vacataires en situation de plus en plus précaire ! Ne parlons pas des monuments où, lorsque le personnel titulaire est en grève (nous en avons eu quelques beaux exemples ces dernières semaines), certains administrateurs font pression pour que leur site soit tout de même ouvert

avec un ou deux contractuels et des vacataires !

Pour en revenir à Puyguilhem, un poste de jardinier devrait être demandé au prochain budget. Les votes pour l'acceptation de ces horaires sont favorables à l'unanimité. Pas d'abstention, ni de contre.

La fiche nous présentant les modalités d'ouverture du château de Puyguilhem au public prétendait tenir compte, nous la citons : «... des caractéristiques de la fréquentation et de la saisonnalité du tourisme dans cette région ... » Il nous a semblé important de rappeler à l'administration du CMN que les missions des agents sur leurs monuments vont bien au-delà de problèmes de « fréquentation, de saisonnalité et de tourisme » termes qui avec d'autres comme « clients, panier-moyen ... » et autres idées purement mercantiles, se retrouvent de plus en plus souvent dans la bouche ou sous la plume de certains responsables du CMN. Les agents tiennent à la vocation culturelle de leur métier, ils travaillent à longueur d'année, quotidiennement, avec l'Éducation Nationale, des entreprises, des organisateurs d'expositions temporaires, des animateurs ... Ne confondons pas ce service public qui consiste à présenter et à faire vivre les monuments nationaux auprès du plus grand nombre, avec une quelconque société cotée en bourse et vendant du rêve sous des oreilles de Mickey!

Bilan formation 2007.

Bilan plutôt positif présenté par Madame Molliex, qui quitte le CMN cet été pour une retraite bien méritée! Une réflexion est engagée dès à présent pour définir les besoins pour 2009. Vous avez dû recevoir dernièrement vos petites fiches. La CGT a réaffirmé le besoin de stages in situ, car dans certains monuments des agents souhaiteraient des formations et ne peuvent s'y rendre, soit à cause d'un manque d'effectif sur leur site, soit par la mauvaise volonté de certains administrateurs. Nous avons également mis l'accent sur le problème de l'avance des frais : 25%, pour beaucoup cela représente une somme conséquente dans leur budget et peut décourager à aller en stage; les « délais de route » peuvent eux aussi être un facteur de renoncement.

Il serait souhaitable que les formations orientées pour des concours ou des métiers deviennent prioritaires. N'hésitez donc pas à faire vos propositions en fonction de vos besoins sur vos petites fiches.

Acte 2 : ordre du jour de la CGT

Questions diverses ? Et pourtant !

La remise en dotation au CMN de la Villa Cavrois et du Monastère de Saorge; les horaires d'ouverture du château de Puyguilhem; le bilan des formations en 2007, ce sont là bien sûr des dossiers à ne pas négliger, mais n'y a-t-il pas actuellement au CMN, des dossiers au combien plus brûlants que ceux-ci ?! Nous attendions un vrai repas, on ne nous a servi que des hors-d'oeuvres ! Quid de l'évolution de la RGPP ? De la maîtrise d'ouvrage au CMN ? Du devenir du Palais-Royal et plus encore de l'avenir de ses agents ? Du transfert de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon et celui éventuel du Fort Saint-André ? Où en est-on dans ce travail qui devait être fait sur les règlements intérieurs ? Et ces problèmes de plus en plus présents dans nos monuments, d'ouvertures en sous-effectif, de suppressions de postes (Saorge, Entremont, Palais-Royal ...), de la précarité ? Toutes ces questions et quelques autres ne figurant pas à l'ordre du jour de ce CTP, nous avons dû les faire figurer en « questions diverses » même si, de par leur importance ce n'était pas là la place qui aurait dû être la leur.

La CGT a donc ouvert le bal de ces « questions diverses » en commençant par son habituelle déclaration liminaire... Une déclaration liminaire à la fin d'une réunion ? Oui, car pour nous les vraies questions étaient bien là ! Dans ces questions diverses !

Déclaration de la CGT au CTP du 29 mai 2008

Madame la Présidente,

Depuis le 9 mai, vous avez la responsabilité de la pérennité et de la crédibilité de cet établissement.

Le CMN a vu ses missions et son identité évoluer au fil des ans : de la Caisse nationale des monuments historiques

et des sites de 1914 au Centre des monuments nationaux de 1995 – modifié en 2007 – diverses mutations ont été opérées.

Nous tenons à rappeler aujourd'hui que les missions du CMN ne consistent pas seulement en la gestion de sites prestigieux mais c'est également, et surtout même, la péréquation et la mutualisation des moyens qui permettent la présentation des collections, l'ouverture et le développement de la fréquentation d'une centaine de monuments pour la plupart méconnus, y compris de la population locale.

Et c'est tout le rôle, peut-être même toute la noblesse de l'Etat, du Ministère de la Culture et du Centre des monuments nationaux que d'offrir un service public culturel de qualité au service de la population. Car loin de toute marchandisation et de notion de rentabilité, nous nous devons de rendre accessible à tous, le patrimoine de la Nation, d'en favoriser la connaissance et d'en améliorer la compréhension. C'est donc au travers d'une politique culturelle ambitieuse, mais aussi en coopération avec l'ensemble des agents de l'établissement, que de tels objectifs peuvent être atteints.

En 2006, de nouvelles missions ont été attribuées au CMN : l'entretien, la conservation et la restauration des monuments. Cette réforme, à laquelle nous nous sommes opposés, n'a su que démontrer le bien fondé de nos inquiétudes. Quel devenir pour les DRAC, le SNT, l'EMOC et le CRMH qui assuraient ces missions ? Aucune réponse à ce jour. Nous émettons également des craintes quant au financement de ces nouvelles missions. Le financement pérenne via une taxe sur les droits de mutation aura duré en tout et pour tout un an ! Quant à la question cruciale du périmètre d'intervention du CMN, une mission de réflexion est toujours en cours. C'est dire le peu de sérieux avec lequel s'est faite cette réforme qui est pourtant loin d'être légère, non seulement pour le Centre des monuments nationaux, mais également pour l'ensemble du Ministère de la Culture.

Nous vous rappelons, Madame la Présidente, que si la mise en place de la maîtrise d'ouvrage au CMN, et nous l'espérons fortement, doit contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des monuments, celle-ci ne doit pas se faire au détriment de ses missions historiques.

L'affectation de cette nouvelle mission de maîtrise d'ouvrage n'est malheureusement pas la seule menace pour l'établissement. La Révision Générale des Politiques Publiques prévoit une nouvelle vague de décentralisation. Comment peut-on prétendre renforcer l'existence de l'établissement alors que pour la deuxième fois en seulement quatre ans, on tente de le vider de son essence ? Sous couvert de rapprochement avec la RMN, cette réforme prévoit également de se débarrasser de missions et de services de l'établissement : politique d'achat, services commerciaux, éditions, agence photographique...

Vous n'êtes pas sans le savoir, le SNMH-CGT et la CGT Culture sont en lutte depuis plusieurs mois contre la RGPP. Cette réforme de « faire mieux avec moins » sur un ministère représentant moins de 1% du budget de l'Etat et seulement 22 000 agents est purement dogmatique et mensongère. Elle rend la mobilisation des personnels d'autant plus légitime.

Lors du dernier CTP, nous avons évoqué l'ensemble des questions sociales. Nous n'allons pas aujourd'hui nous paraphraser, d'autant plus que nous ne doutons pas que vous en avez d'ores et déjà pris connaissance. Nous attirons toute votre attention sur l'urgence de certains dossiers : l'aboutissement du statut des personnels contractuels, la revalorisation de la grille indiciaire, l'intégration de nouveaux métiers, la lutte contre la précarité et pour davantage d'équité entre les personnels.

Quant au dialogue social, si l'on peut considérer qu'il était plutôt de bonne qualité ces dernières années, les réformes en cours montrent que cela se détériore rapidement. Nous en voulons pour preuve le transfert de l'agence photo et de ses personnels à la RMN, sans aucune information, l'affectation du Palais-Royal à la DAG avec externalisation envisagée des missions d'accueil et de surveillance, sans aucune information, l'affectation de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon à la DMDTS, sans aucune information.

Ces projets en cours se font donc, sans aucune concertation avec les organisations syndicales et sans même en informer les personnels concernés ! L'exaspération des personnels est grande. Le Ministère fait preuve en la matière d'incompétence et de couardise face à ses propres choix.

Les représentants du personnel inquiet du devenir du CMN continueront à défendre le service public culturel, ses missions et ses personnels.

La nouvelle Présidente du CMN ayant pris ses fonctions au tout début du mois de mai, nous pouvons tout à fait comprendre que lors de ce CTP elle ne maîtrisait pas encore tous ces dossiers si importants. Toutefois, elle s'est engagée à nous apporter des réponses plus précises pour le prochain CTP de septembre.

Ce 29 mai, donc, RAS pour la RGPP et la maîtrise d'ouvrage, et pourtant il y avait fort à dire. N'oublions pas que le gouvernement a annoncé une nouvelle vague de décentralisation, dont la liste devait être publiée en juillet, or toujours rien... Une commission aurait déjà dû se réunir afin de travailler sur les critères et établir une nouvelle liste des monuments décentralisables. A l'heure qu'il est, cette commission n'a toujours pas vu le jour. La « filialisation » (comprendre la privatisation) de certains services de la RMN a bien été confirmée, que deviendront les services commerciaux du CMN (édition, politique d'achat, service photo...) dans le cadre du rapprochement des deux établissements ? Aucune réponse. Quant à la maîtrise d'ouvrage, on attend toujours le fameux rapport Godderidge, pour enfin connaître le périmètre d'intervention du CMN, ainsi que les moyens et compétences mis en oeuvre pour assurer cette nouvelle mission.

Pour ce qui est du domaine du Palais-Royal, petit retour sur les événements. Au dernier CTP du mois d'avril (encore présidé par M. Vallet), nous avons relayé les très fortes inquiétudes du personnel concernant de persistantes rumeurs d'externalisation (privatisation) du service accueil et surveillance, dans le cadre du transfert du domaine à la DAG (ministère). On nous avait alors répondu, qu'il ne fallait pas s'inquiéter, le personnel serait de toute façon consulté et que s'il fallait écouter toutes les rumeurs... Seulement voilà, quelques semaines plus tard, nous apprenons que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le mois de janvier 2008, en présence de représentants du CMN, et que l'externalisation a clairement été évoquée, pour une

mise en oeuvre dès janvier 2009 ! Nous revenons donc à la charge à ce CTP et posons directement et sans ambiguïté la question à savoir : si oui ou non, l'externalisation du service accueil et surveillance est envisagée. Notre nouvelle présidente s'est alors livrée à ce qu'il convient d'appeler un magnifique exercice de « langue de bois » pour, au final, nous faire comprendre qu'officiellement rien n'était décidé. Or, le 9 juin dernier, le directeur du Patrimoine convoquait les organisations syndicales du ministère de la Culture à une réunion, au cours de laquelle il nous a affirmé que l'externalisation avait bien été envisagée dans le cadre du transfert du Palais-Royal, mais qu'un certain nombre de difficultés (sans blague !) l'obligeait à différer l'opération. Vous apprécierez donc le franc parler de notre chère présidente !

Concernant le transfert de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, nous en saurons plus après le CTP extraordinaire du 16 juillet.

Pour le transfert du service photo à la RMN, on en reparlera en septembre.

Les règlements intérieurs. Ce « chantier » fut commencé en 2002, environ les 2/3 des règlements ont été validés, puis tout fut stoppé brutalement par l'arrivée de « la nouvelle organisation du CMN ». Il faut absolument reprendre ce travail. Comment gérer au quotidien un monument sans s'appuyer sur aucun règlement intérieur ? Ou, faute de mieux, sur des règlements rédigés voici trente ou quarante ans et complètement obsolètes ! La présidente demande à ce qu'un bilan soit fait de ce qui a déjà été rédigé et ce travail devrait être relancé en septembre.

La CGT a demandé à ce que soit créé sans tarder un « observatoire de la précarité » afin d'étudier monument par monument, les situations de ces agents travaillant au CMN depuis plusieurs années et ce avec des contrats d'une poignée d'heures renouvelés tous les mois... Enfin un pas dans la bonne direction !

En ce qui concerne les agents reçus au concours de TSC, leur cas seront étudiés individuellement afin d'envisager soit une mutation, soit redéfinir leurs missions lorsqu'ils sont

plusieurs sur un même site. Précisons tout de même que dans cette affaire, le ministère qui s'était engagé, dans le cadre du repyramidage, à nommer les nouveaux TSC sur place, revient actuellement sur sa parole et s'aperçoit des nombreux dysfonctionnements que la CGT avait déjà présentés et dénoncés au moment des négociations sur le repyramidage.

Nous avons également soulevé le problème des fiches de notations pour les agents titulaires. Comme d'habitude le CMN est à la bourre! A l'heure de ce CTP, les fonctionnaires n'avaient toujours pas été notés, or les CAP des adjoints et des TSC avaient lieu les 17 et 18 juin! Les agents titulaires qui attendent des promotions sauront apprécier l'attention que leur porte le CMN!

Nous en avons également profité pour « mettre au parfum » la nouvelle présidente sur la question du château d'If. Du fait de la particularité du site (c'est une île!), les agents subissent les aléas des conditions de navigation, et parfois, ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail. Néanmoins, ces « fermetures exceptionnelles », ne sont pas seulement dues à la météo, mais dépendent aussi du bon vouloir

des capitaines et de la compagnie de navigation. Bien entendu, les agents ne sont en rien responsables, pourtant, l'administration n'a pas hésité et n'hésitera toujours pas à leur « sucrer » leurs primes lorsque ces fermetures ont lieu un dimanche ou un jour férié! La direction du CMN dit réfléchir à une solution, en attendant les agents peuvent toujours attendre le paiement de leurs primes...

La CGT est également intervenue au sujet de la défiscalisation et la majoration des heures supplémentaires, dans le cadre de la nouvelle loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat). 78 agents contractuels du CMN devraient en bénéficier. Un bulletin sera envoyé aux personnes concernées et elles se verront restituer courant 2008, la part des charges sociales payée en trop. La majoration sera également versée en cours d'année.

Concernant les tickets-restauration et l'association du personnel, la présidente a semblé réceptive à nos arguments et dit vouloir trouver une solution, sauf que la réunion prévue le 20 juin sur ce sujet a été reportée pour la troisième fois par l'administration! Affaire à suivre...

Enfin, sur l'audioguidage, alors que dans certains monuments ce sont des contractuels du CMN qui assurent la location des appareils, dans certains autres cette mission est déléguée à Ophrys, une société sous-traitante. Beaucoup d'agents du CMN travaillant avec les salariés de cette entreprise se sont indignés de leurs conditions de travail. Ces personnels ont beau être de droit privé, le CMN a le devoir d'exiger de son prestataire, un minimum de garanties quant à leur conditions de travail. Une charte sociale contraignante pourrait être mise en place, comme cela se pratique déjà dans certains secteurs.

Par ailleurs, la CGT revendique que, lorsque le contrat avec Ophrys arrivera à son terme (dans environ deux ans), le CMN mette fin à la délégation de service public et gère lui-même un audioguidage gratuit, dans l'ensemble des monuments.

Notre nouvelle présidente a conclu ce CTP en nous affirmant qu'elle avait pour principe de respecter ses engagements. Nous verrons bien en septembre si elle joint les actes à la parole.

CTP du 16 juillet

« J'ai fait un rêve : un CTP de 3 600 secondes avec des beni-oui-oui »

Déclaration liminaire : un petit rappel a été fait concernant la réglementation et le respect dû aux représentants du personnel. En effet, ce CTP avait été convoqué sur un point unique « le transfert de la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ». Soit, mais cela n'obligeait pas à limiter le dialogue social sur ce seul point avec un créneau horaire d'une heure ! Tous à vos sabliers : le CTP en 60 minutes chrono est né ! Non seulement, la CGT a des choses à dire sur l'ordre du jour du CMN (même si nous n'avions pas été consultés sur celui-ci comme cela se fait habituellement...) mais nous avons des éléments à faire remonter sur maints sujets. Par ailleurs, faire monter des représentants du personnel de toute la France pour une heure et sans qu'ils aient quoi

que ce soit à dire, on marche sur la tête ! Notre délégation n'a pas l'habitude d'être une bande de beni-oui-oui... D'un commun accord avec la présidente, ce CTP aura finalement duré trois heures avec nos questions diverses...

Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon : un méli-mélo-dramatique

Depuis plus de trente ans, le CMN exerce son activité de droit d'entrée à la chartreuse. Mais, comme plus on est de fous, plus on rit, il travaillait conjointement avec le CIRCA (association artistique de droit privé), la DMDTS (direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) ainsi que des collectivités

territoriales.

Récemment, il a été décidé de transférer ce monument à la DMDTS qui laisserait les coudées franches au CIRCA. Celui-ci a su montrer pendant de nombreuses années une gestion des plus calamiteuses avec des trains de licenciements (dixit l'administration) dont deux au tout début de cette année. Pseudo licenciements économiques car, « les corps à peine refroidis », le CIRCA n'a pas hésité à rembaucher sur crédits de vacances de nouvelles personnes. Le CMN su donc ces dernières années garder ses prérogatives sur le droit d'entrée alors que les personnels en ont profondément soufferts.

De plus, on peut se demander quelle légitimité a la DMDTS dans la gestion d'un monument historique

puisqu'elle n'en a ni les missions ni le savoir-faire, ni quelle légitimité a le CIRCA de récupérer le droit d'entrée qui depuis des années n'a montré que peu d'intérêt pour l'aspect patrimonial du site.

Le CMN nous a assuré que le fort Saint-André n'avait pas vocation à suivre la chartreuse dans cette nouvelle configuration et qu'une demande de remise en dotation allait se faire dans les jours à venir.

Vote

Pour l'administration Contre CGT CFDT

Nos piquantes et intelligentes
questions diverses

RGPP

Alors que nous étions à la mi-juillet et que les arbitrages devaient être rendus, la présidente nous apprenait qu'elle ne savait rien. La liste des monuments transférables aurait déjà dû être publiée seulement la commission (Rémond le retour) ne s'est toujours pas réunie.

Décentralisation : déjà la grande braderie ... Nul doute que des rencontres ont déjà eu lieu entre collectivités territoriales et ??? pour le CMN... Et que le maire d'Angers se verrait bien châtelain, le président des Hauts-de-Seine à jouer les Monsieur au domaine de Saint-Cloud et un duel entre les collectivités territoriales quant à l'abbaye de Montmajour... Mais ça c'est du off, car au CMN c'est bouche cousue...

Rapprochement RMN CMN : non au mariage, oui au concubinage Se serait un rapprochement de fonctionnement et non structurel/professionnel et donc sans incidence pour les personnels... à court ou moyen terme du moins ! Commandes en commun, jumelage de billets d'entrée (Pierrefonds/Compiègne...)

Maîtrise d'ouvrage (MO) la grenouille qui se voyait plus grosse que le bœuf : bien que le rapport Godderidge n'ait pas été publié, il semble bien que le CMN n'hériterait pas de la MO pour tout le secteur monumental mais seulement pour ses propres monuments remis en dotation. Par contre, toujours rien sur la pérennisation des ressources nécessaires à ces nouvelles missions ni sur les compétences aujourd'hui déléguées aux DRAC.

Conférenciers

Chargé d'action culturelle, chargé d'action éducative, chargé d'offre culture, animateur, chargé de mission éducative, conférencier... une sémantique pour chaque contrat... pour ceux qui ont la chance d'en avoir ! Voici avec quelle logique travaille le CMN ! Pour l'infime minorité de ceux qui ont le privilège d'avoir un contrat, le CMN leur impose des quotas d'heures qu'ils seront bien en peine de remplir puisqu'on ne fait rien pour faire connaître leur activité ni pour leur faciliter la tâche : sur Paris des ateliers pédagogiques sans démarchages des centres aérés, en Province on squizze auprès du public certaines visites conférences, qui s'occupe d'impluser les réservations, quels moyens matériels et humains, quelle organisation et surtout quelle politique de l'établissement vis-à-vis de la médiation culturelle ?

Le mal-être est grand pour ces personnels qui se sentent niés voir méprisés dans leurs missions, dans leur travail jusque dans leurs compétences. Ce qui devrait être au cœur des préoccupations du CMN puisqu'au cœur des ses missions fondamentales (favoriser la connaissance...) est aujourd'hui complètement délaissé.

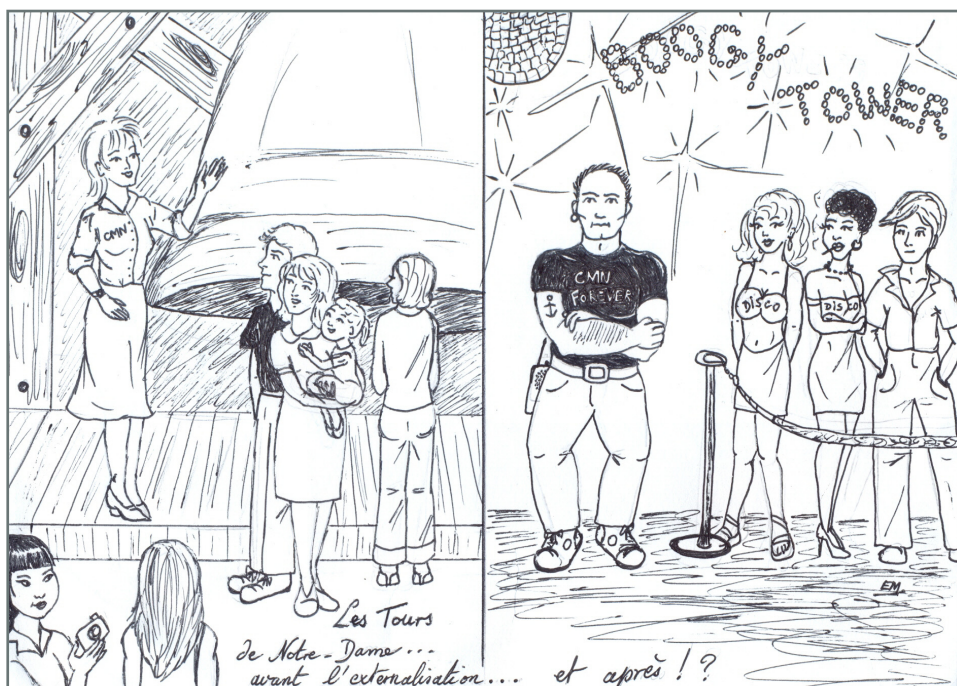
Externalisation : non...mais oui...

Ayant été alertés par certains agents d'une éventuelle volonté de la présidente de régler les problèmes

de sous-effectif par l'externalisation nous lui avons posé la question. Elle a tout d'abord affirmé que cela n'était pas le cas, qu'à l'heure actuelle elle cherchait des solutions à ce problème récurrent et de plus en plus dramatique. A titre d'exemple, à compter du 1^{er} octobre, les tours de Notre Dame, faute de titulaires, ne seront plus en capacité d'ouvrir. Parmi les solutions envisagées par la présidente ont été mentionnées : **«la mobilité des agents» et éventuellement «l'externalisation partielle et ponctuelle»**.

Nous avons dénoncé que des demandes de mutation étaient refusées en CAP laissant vacants des postes. Cette situation rend d'autant plus indispensable la réouverture des concours afin de pourvoir les postes qui ne sont jamais demandés.

La présidente a rapidement conclu le débat en nous rappelant que c'est à l'administration de trouver des solutions et qu'elle nous en parlera une fois les décisions prises. Nul doute, que si la solution était l'externalisation des missions et des métiers, ce serait pour nous une véritable déclaration de guerre. Le seul et véritable courage d'un responsable d'établissement serait purement et simplement de fermer le monument incriminé, nul doute qu'avec le manque à gagner, le ministère saurait trouver les postes indispensables à son ouverture.



Les ravages de l'externalisation...

Partenaires particuliers...

A l'heure où la nouvelle présidente du CMN, Isabelle Lemesle, nous parle en CTP d'externalisations (en d'autres termes privatisations de missions et d'emploi) ponctuelles et partielles (ne se voulant pas trop violente dans les préliminaires sans doute...), voici le bilan d'une expérience toute récente qui s'est déroulée au sein de notre ministère.

Début 2007 L'Etablissement Public du Château de Versailles convolait en juste noce avec la société Unilog dans un Partenariat Public-Privé (PPP).

C'était un PPP prometteur de profonds progrès, un PPP à partenaire aux parfaites prestations, un PPP promoteur des prochaines privatisations.

Mais il est des histoires d'amour qui finissent mal, quand ceux qui s'attendaient à une dote découvrent une dette et qu'ils se demandent si la mariée était trop belle ou si le marié avait trop bu. Des histoires qui finissent quand ceux qui se croyaient les dandys de la fête se découvrent les dindons de la farce.

Pour illustrer le fiasco de l'opération, on se contentera ici de citer la mobilisation exceptionnelle... des professionnels du tourisme qui ont signé par centaines une pétition adressée à la direction de Versailles exprimant leur ras le bol de l'inefficacité du nouveau système : allongement des files d'attente, réservations retardées, standard téléphonique surtaxé défaillant... à peine passée la nuit de noces, le prince charmant se transforme en crapaud.

Le 28 mai dernier, Jean Jacques Aillagon actuel Président de l'établissement demandait le divorce pour cause « nombreuses défaillances de notre partenaire » la situation est si dramatique qu'il s'est adressé ainsi à son personnel (des fonctionnaires dont la RGPP nous dit qu'il en faut moins car le privé est plus efficace) : « Je compte, une fois encore, sur votre énergie, sur votre compétence et sur votre soutien dans cette situation qui appelle la pleine solidarité de notre établissement. »

Pendant que le PPP se prenait les pieds dans la polémique, pendant que Versailles pâtissait de ces piètres prestations, la personne porteuse du projet - la présidente parapheuse du partenariat - parvenait à une promotion à portefeuille : Christine Albanel, était nommée ministre de la culture pour réussir en grand ce qu'elle a foiré en petit.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Le président

A l'ensemble du personnel

Mes chers collègues,

L'Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles a conclu, le 8 février 2007, un partenariat public-privé avec la société Unilog, aujourd'hui Logica. Ce partenariat visait d'utiles et légitimes objectifs d'amélioration et de développements de conception, de financement, de mise en place, d'exploitation et de maintenance d'un système d'information assurant la gestion des publics, la billetterie, les réservations et diverses prestations associées.

La mise en œuvre de ce partenariat a été marquée par de nombreuses défaillances de notre partenaire. Ces défaillances ont mis l'activité de l'Etablissement à rude épreuve et, surtout, compromis son bon fonctionnement, sa relation avec les publics, sa réputation et les conditions de travail de ses agents. C'est la raison pour laquelle j'ai résolu de rompre ce partenariat. Je tenais à vous en informer.

Il nous appartient, au cours des prochains jours, de tout faire pour rétablir, autant que possible, un fonctionnement aussi fluide et aussi efficace que possible de nos activités visées par le contrat de partenariat.

Je compte, une fois encore, sur votre énergie, sur votre compétence et sur votre soutien dans cette situation qui appelle la pleine solidarité de notre établissement.

Jean-Jacques Aillagon
Jean-Jacques Aillagon

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES
RP 834 - 78008 Versailles - téléphone 01 30 83 74 41 - télécopie 01 30 83 77 21 - presidence@chateauversailles.fr



Délégations aux instances paritaires

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance suprême où se prennent les décisions importantes pour le CMN. Y siègent trois représentants du personnel noyés au milieu du gratin (président, directeur général, directeurs) et de toutes sortes de pontes du ministère de la Culture, de Bercy, de personnalités « qualifiées » (sénateurs...)... qui ronronnent et s'auto-congratulent sur la politique du CMN, son budget et ses modifications, les subventions et les remises gracieuses accordées aux régisseurs...

Titulaires	Suppléants
Sophie Méreau	Monique Gontier
Monique Chemin	Rachel Lalande

Comité technique paritaire (CTP)

Le CTP est une instance paritaire, c'est à dire qu'il y a autant de représentants du personnel que de l'administration. Au CMN, le CTP se compose de 20 membres. Ses compétences sont très larges, puisqu'il traite de tout ce qui concerne l'organisation des services et de l'établissement: les horaires d'ouverture des monuments, l'organisation du travail (ARTT...), les remises en dotation, les décentralisations, les règlements intérieurs et de visite etc. C'est aussi l'occasion de faire le point sur la situation du CMN, car c'est au CTP que nous sont présenté le bilan social, le budget ou encore le projet d'établissement. Mais surtout, c'est une instance où le personnel peut s'exprimer, par la voie de ses représentants, sur la politique du CMN, et il permet aussi de faire remonter auprès de l'administration, les dysfonctionnements et les problèmes locaux. Attention cependant, le CTP ne prend aucune décision, mais il émet des avis qui sont soumis au vote.

Titulaires	Suppléants
Sophie Méreau	Véronique Robert
Jean-Elie Strappini	Thomas Pucci
Lauence Arias	Elisabeth Mayeur
Sylvie Jacquot	Colette Leborgne
Anne Levassort	Pierre Thomas
David Desportes	Monique Gontier
Monique Chemin	Annie Coutantic

Comité d'hygiène et de sécurité (CHS) central

Le CHS est une instance aiparitaire, c'est dire que les représentants du personnel sont majoritaires. Siègent également mais sans prendre part au vote, les administrateurs des monuments, leurs ACOMO, et le médecin de prévention. Au CMN, il y a 5 CHS régionaux et le CHS central où sont évoqués des thèmes plus généraux et d'organisation. Comme son nom l'indique, le CHS a compétence dans tout ce qui relève de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail: l'aménagement des postes de travail, les locaux de jour, le suivi des travaux d'aménagement, la sécurité incendie, les accidents de service, les visites médicales, les problèmes de harcèlement, etc. Le CHS permet aussi de faire remonter auprès de l'administration, de nombreux problèmes rencontrés dans les monuments, mais surtout d'améliorer les conditions de travail. C'est aussi le lieu où l'administration rend compte aux personnels de l'évolution des différents chantiers. Cependant, le CHS ne prend pas de décisions mais émet des avis là encore soumis au vote.

Titulaires	Suppléants
Sophie Méreau (Saint-Cloud)	Thomas Pucci (Saint-Denis)
Véronique Robert (Cluny)	Monique Chemin (Azay)
Roger Ricciuti (Carcassonne)	Anne Levassort (Avignon)
Pierre Thomas (La Rochelle)	Anne-Marie Point (Oiron)
Jean-Elie Strappini (Notre Dame)	Béatrice Lacomblez (Reims)

CHS Paris-Emmerainville

Titulaires	Suppléants
Jean-Elie Strappini (Notre Dame)	Sandra Decoursière (Palais Royal)
Chantal Perherin (Sainte-Chapelle)	Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle Conciergerie)
Denis Alland (Panthéon)	Antoine Floris (Conciergerie)
Elisabeth Mayeur (Notre Dame)	

CHS Nord-Ouest-Ile-de-France

Titulaires	Suppléants
Yves Poudevigne (Saint-Cloud)	Denis Berry (Champs-sur-Marne)
Annie Le Roch (Carnac)	Françoise Marrec (Vincennes)
Eric Desboudard (Angers)	Sonia Acurio (Saint-Cloud)

Isabelle Daelman (Pierrefonds)	Thomas Pucci (Saint-Denis)
--------------------------------	----------------------------

CHS Sud-Ouest

Titulaires	Suppléants
Colette Joyeux (Charroux)	Eric Ravet (Beaulieu-en-Rouergue)
Patrick Stéphan (Cadillac)	Anne-Marie Point (Oiron)
Pierre Thomas (La Rochelle)	Marie-Hélène Urizzi (Font de Gaume)
Josiane Pader-Smith (Les Eyzies)	

CHS Sud-Est

Titulaires	Suppléants
Julien Catala (Glanum)	Fabienne Calvayrac (Carcassonne)
Laurence Arias (If)	Françoise Franon (Brou)
Anne Levassort (Fort Saint-André)	François Le Bihan (If)
Roger Ricciutti (Carcassonne)	Sophie Grolet (Aulteribe)

CHS Centre et est

Titulaires	Suppléants
Monique Chemin (Azay-le-Rideau)	Béatrice Lacomblez (Reims)
Véronique Robert (Cluny)	Christine Biaud (Nohant)
Gilles Barniers (Bouges)	
Anne Laloe (Azay)	

Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

Les CAP (pour les agents fonctionnaires du ministère) et les CCP (pour les agents contractuels du CMN) sont également des instances paritaires avec un nombre égal de représentants pour le personnel et l'administration. Les instances se réunissent par catégorie (A, B, C) ou par groupe (1, 2, 3, 4). Elles ont trait à tous ce qui concerne les carrières individuelles des agents, à savoir: les mutations, les révisions de notes, les titularisations, les détachements, les accélérations de carrières (saut d'échelon, changement de niveau), les promotions (changement de groupe, changement de grade) et le disciplinaire.

Titulaires	Suppléants
Groupe 1	
Sophie Grolet (Aulteribe)	Sophie Méreau (permanence nationale)
Elisabeth Mayeur (Notre Dame)	Sidney Euclide (Beaulieu-en-Rouergue)
Chantal Perherin (Sainte-Chapelle)	Monique Gontier (permanence nationale)
Groupe 2	
Francine Pin (Hôtel de Sully)	Frédéric Aufferman (Carcassonne)
Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	Armel Chance (service informatique)
Groupe 3	
Xavier Revaireau (service des aménagements)	Dominique Fernandez

Filière accueil et surveillance

Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe	
Titulaires	Suppléants
Monique Chemin (Azay 02 47 45 42 04)	Pascal Bocognani (Orsay 01 40 49 48 60)
Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe	
Stéphane Exiga (musée Bonaparte 04 95 21 43 89)	Jérôme Lefauve (école d'art de dijon 03 80 30 21 27)
Adjoints techniques de 1^{ère} classe	
Wladimir Susanj (archives 01 40 27 63 33)	Christelle Lavigne (Versailles 01 30 83 75 87)
Manuel Merlet (Louvre 01 40 20 53 94)	Laurence Arisa (If 06 03 06 25 26)
Adjoints techniques de 2^{ème} classe	
Jean-Elie Strappini (Notre Dame 01 40 15 51 70)	David Maillard (Versailles 01 40 15 51 70)
Sylvie Contaret (Louvre 01 40 20 53 94)	Isabelle Guillemet (Chambord 02 54 50 50 36)
Techniciens des services culturels	
Classe normale	
François Valentin (Archives 01 40 27 60 96)	Catherine Noury (Versailles 06 03 59 00 70)

Classe supérieure	
Kléber Martin (drac midi-pyrénées 05 67 73 21 39)	Roselyne Charles Elie Nelson (Louvre 06 84 70 95 04)
Classe exceptionnelle	
Serge Santos (basilique Saint-Denis 01 48 13 14 79)	Jules Neriny (Louvre 01 40 20 50 00)

Filières technique et métiers d'art

Adjointes techniques des administrations de l'Etat	
Principal 1^{ère} classe	
Jean Barbier (domaine de Pau 05 59 98 60 96)	Jean-Yves Dissais (Centre d'archives d'Aix 04 42 93 38 73)
Principal 2^{ème} classe	
Emmanuelle Clopeau (drac pays de loire 02 40 14 23 04)	Gilles Camus (BNF 01 53 79 53 79)
Kevin Van Lichtervelde (Versailles 01 40 15 51 70)	Franck Boyer (Louvre 06 70 36 02 32)
1^{ère} classe	
David Labasse (Compiègne 03 44 38 47 38)	Jean-Louis Nee (Malmaison 01 41 29 05 55)
2^{ème} classe	
Roger Dupeyrix (ensa clermont ferrand 04 73 34 71 68)	Pascal Boru (Versailles 01 30 83 74 40)
Pascal Gerault (ensa paris malaquais 01 55 04 56 50)	Jocelyn Molya (dag bfs 01 40 15 89 81)
Techniciens d'art	
Classe normale	
Thierry Choquet (Louvre 01 40 20 53 94)	Anne Gauthier
Aurélié Mongeot (Gobelins 01 44 08 53 79)	Fabrice Belliot (bnf 01 53 79 76 01)
Classe supérieure	
Philippe Crédeville (Sèvres 01 45 34 34 00)	Isabelle Bourguignon (bibli Mazarine 01 44 41 44 06)
Alain Bibrac (Louvre 01 40 20 50 50)	Jean-Louis Barbance (bn richelieu 01 53 79 84 86)
Classe exceptionnelle	
Didier Alaime (bnf 01 40 15 51 70)	Marc Pipeau (mobilier nal 01 44 08 53 17)
Jean-Jacques Bois (archives 01 40 27 61 04)	Alain Lesouef (mobilier nal 01 44 08 52 62)
Chefs des travaux d'art	
Denis Buisson (école d'archi Paris 01 53 38 50 32)	Damien Lucas (Sèvres 01 49 26 22 00)
Aline Cymbler (louvre 01 40 20 50 50)	Marie-Christine Daniel (bib Sorbonne 01 40 46 30 63)

Calendrier prévisionnel des CHS

CHS Sud-est	Jeudi 2 octobre
CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Jeudi 16 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudi 6 novembre
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 27 novembre
CHS Centre et Est	Jeudi 11 décembre

Calendrier prévisionnel des commissions de secours CMN

Monique Gontier, Jean-Elie Strappini 01 40 15 51 70	Jeudi 25 septembre
Monique Gontier, Jean-Elie Strappini	Jeudi 23 octobre
Monique Gontier	Jeudi 27 novembre
Monique Gontier, Jean-Elie Strappini	Jeudi 18 décembre

Calendrier prévisionnel des commissions de prêts MCC

Monique Gontier 01 40 15 51 70	Jeudi 18 septembre
Monique Gontier	Jeudi 16 octobre
Monique Gontier	Jeudi 20 novembre
Monique Gontier	Jeudi 18 décembre

CHS central : Paris cherche médecin désespérément...

Depuis l'arrivée de la nouvelle présidente du CMN, on a pu constater que les dossiers des différentes instances paritaires avaient subi une sérieuse cure d'amaigrissement. Entre le CTP du 29 mai dernier, complètement vidé de son contenu, le CTP du 16 juillet avec un seul point à l'ordre du jour et ce CHS central où l'on on reste sur sa faim, tant les thèmes abordés étaient consensuels, tout porte à croire qu'il s'agit d'une volonté délibérée de traiter les dossiers de manière superficielle. Mis à part l'approbation du procès-verbal du dernier CHS, aucun des autres points n'était soumis au vote puisqu'il s'agissait uniquement de présenter des bilans. Enfin, exit les fameuses « notes de jurisprudence », au motif, nous indique-t-on, que le CMN n'a pas à faire de l'interprétation juridique! Ce qui est bien dommage car ces notes étaient pourtant très intéressantes et fort utiles pour mettre les administrateurs devant leurs responsabilités qui, rappelons-le, peuvent être pénales, quand elles concernent des questions d'hygiène et de sécurité. A moins que notre chère présidente ait d'autres priorités ou ne supporte pas de rester enfermée plus de 2 heures dans une salle de réunion en compagnie de ces « méchants » représentants du personnel? En tout cas, vous pouvez compter sur vos délégués CGT pour faire durer le plaisir!

Avant d'attaquer l'ordre du jour, nous avons fait notre désormais traditionnelle déclaration liminaire (reproduite ci-après) afin de dénoncer les ravages de la RGPP tant au niveau du ministère que de notre établissement. Comme d'habitude, aucune réponse de la part de la direction qui promet de nous informer à la rentrée... quand tout sera bouclé!

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT AU CHS CENTRAL DU 26 JUIN 2008

*Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres du CHS central.*

Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Cette politique néfaste, que désormais tout le monde connaît sous le nom de RGPP, va bientôt entrer dans sa deuxième phase. A l'issue du dernier Conseil de Modernisation des Politiques Publiques du 11 juin, le gouvernement a confirmé les orientations pour notre ministère et notre

établissement. Les conséquences en seront désastreuses, tant pour le service public culturel que pour les personnels.

La nouvelle vague de décentralisation, annoncée pour le mois de juillet, va de nouveau mettre à mal notre établissement, en remettant en cause tant son équilibre financier que sa cohérence. Où en est-on aujourd'hui? Une commission était censée se réunir afin d'établir une nouvelle liste de monuments décentralisables. Qu'en est-il?

La filialisation à la RMN a été confirmée, qu'en sera-t-il des activités commerciales du CMN (éditions, service photo, politique d'achat...) dans le cadre du fameux rapprochement des deux établissements?

Sur la maîtrise d'ouvrage, de nombreuses questions restent en suspens. Le CMN deviendra-t-il l'opérateur majeur de maîtrise d'ouvrage pour le secteur monumental? Si tel était le cas, cela entraînerait une évolution sans précédent pour l'établissement, dont les missions historiques premières à savoir l'ouverture des monuments et l'accueil du public, se retrouveraient noyées et risqueraient, à terme de disparaître. Avec quelles ressources, quels personnels et quelles compétences le CMN compte-t-il mener à bien cette nouvelle mission?

Sans compter les précédentes réformes (statut des contractuels, déconcentration, etc.) qui restent aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre lettre morte.

Le devenir des personnels est bien sûr au cœur de tous ces questionnements.

L'inquiétude, l'incertitude et le flou dans lequel les personnels sont abandonnés, contribuent à la forte dégradation des conditions de travail car générateurs de stress et d'épuisement moral. Le débat sur la RGPP a donc toute sa place ici en Comité d'Hygiène et de Sécurité. L'équipe dirigeante du CMN a plus que jamais la responsabilité et le devoir de tenir informé le personnel et ses représentants.

En tout état de cause nous resterons toujours extrêmement vigilants et mobilisés afin de faire échec à cette politique rétrograde.

Rapport sur les accidents de service survenus en 2007

57 accidents de travail ont été déclarés, ce qui place 2007 dans la moyenne de ces 5 dernières années. On fait mieux qu'en 2006 et 2005 (avec respectivement 61 et 69 accidents) mais moins bien qu'en 2004 (53 accidents). 32 de ces accidents ont été suivis d'un arrêt de travail, soit 60 %, mais il s'agit surtout d'arrêts de courte durée (inférieur à 3 jours). Les arrêts supérieurs à 15 jours représentent environ un quart du total, quant aux arrêts de longue durée (supérieurs à trois mois) aucun n'est à déplorer cette année. Ces chiffres nous indiquent donc que les

accidents sont moins graves, mais plus nombreux. (le taux de gravité est en baisse, alors que le taux de fréquence reste stable).

Au « top 50 » des monuments comptant le plus d'accidents, le domaine de Saint-Cloud arrive encore cette année en tête, avec 14 accidents dont 12 avec arrêts, ce qui représente 30% des accidents du CMN. Vient, loin derrière, en deuxième position le château d'Angers, avec quatre accidents, suivi de près par le château de Vincennes qui compte trois accidents. 2 accidents à Montmajour, au Mont-Saint-Michel et au Panthéon. Enfin, 20 monuments totalisent 20 accidents, soit un seul par site.

En ce qui concerne la répartition par catégorie de personnel et par service, les contractuels et les titulaires sont les plus touchés. L'accueil et surveillance totalisent près de la moitié des accidents de travail, les jardins 19% et la maintenance 17%. Le nombre d'accidents dans ces trois services est en forte progression, pour les billetteries et comptoirs, la part reste stable (15 % des accidents), tandis que pour les services administratifs, les chiffres sont en baisse (4% des accidents), notamment à l'Hôtel de Sully. Pour la répartition par âge, les 30-44 ans sont les plus touchés, ce qui correspond à la proportion qu'ils occupent dans l'effectif de l'établissement, en revanche les plus jeunes sont moins touchés.

Si on s'intéresse à la période pendant laquelle les accidents ont lieu, on peut constater que la majorité survient en moyenne et haute saison, et ces chiffres sont en légère augmentation. La surcharge de travail et les effectifs plus nombreux à ces périodes (bizarres!), expliquent bien sûr le phénomène. Quand aux accidents en basse saison (tout de même 23%), peut-être peut-on y voir un effet « retard » de la haute saison? Enfin, une part importante des accidents ont lieu en début de semaine, notamment le mardi (44%), néanmoins, cette donnée n'est pas très significative, puisque la plupart des agents travaillent en emploi posté avec des horaires décalés (travail le week-end). Dans ce cas précis, la semaine de travail ne commence pas

forcément le lundi. Afin d'avoir une analyse plus fine, peut-être faudrait-il faire le rapprochement entre le jour de l'accident et le planning des agents?

Sans surprise, ce sont les chutes de personnes qui représentent la grande majorité des accidents (53%) et confirment la tendance de ces 5 dernières années. L'état des sols, les escaliers, l'ancienneté des bâtiments... sont autant de facteurs qui expliquent le phénomène. Bien sûr, nos lieux de travail sont avant tout des monuments historiques, il est donc impossible d'intervenir sans modifier profondément la nature des lieux; pour cela, l'accent doit être mis sur les actions de prévention et la mise en place de solutions palliatives, partout où cela est possible. A ce titre, une note de service a été diffusée aux administrateurs depuis le début de l'année, espérons qu'elle sera suivie d'effet.

Ce tableau statistique qui nous a été brossé est bien sûr très utile, mais loin d'être suffisant, les enquêtes après accidents, en coordination avec les ACMO, doivent être systématiquement menées et les résultats transmis à l'administration; ce qui n'est pas encore le cas dans tous les monuments. La présidente s'est engagée à diffuser très prochainement une nouvelle note concernant les accidents de travail. De même, les actions de prévention devraient être renforcées en coordination avec la médecine du travail.

État des lieux des visites médicales en 2007.

Ce bilan a été élaboré à la demande des organisations syndicales lors du dernier CHS sud-est. Rappelons tout d'abord que la visite médicale est **obligatoire** pour **tous** les agents (titulaires, contractuels et vacataires); elle a lieu dès l'embauche, puis tous les deux ans. La visite médicale peut être annuelle pour les agents qui le souhaitent, ou bien en cas de pathologie particulière, définie par le médecin de prévention. Notez également qu'une visite doit automatiquement avoir lieu en cas de reprise après un accident de travail ou une maladie professionnelle, en cas de changement d'activité et après un arrêt maladie de plus de trois mois.

Globalement, on arrive à un taux de visite de 44%, aussi bien pour les titulaires et contractuels, que pour les vacataires. Ce chiffre est plutôt encourageant, sachant que les visites ont lieu tous les deux ans, c'est donc quasiment la moitié de l'effectif qui passe en visite chaque année. Cependant, on observe de fortes disparités selon les régions et d'un monument à l'autre. En Bourgogne, Champagne, région Centre, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, les résultats sont très satisfaisants, grâce notamment, à des conventions inter-services passées dans ces régions afin de pallier au manque de médecins. Les autres régions se situent à peu près dans la moyenne, sauf l'Île-de-France qui fait figure de très mauvais élève. La majorité des sites sont à moins de 20% de visites, et certains agents n'ont pas vu le médecin de prévention depuis parfois plus de cinq ans ! Ceci s'explique par la démission en 2005 du docteur Bocquet qui n'a jamais été remplacée. A l'heure actuelle, il n'y a qu'un seul médecin, pour toute la région; celle-ci a en charge Saint-Cloud, le Palais-Royal, l'Arc de Triomphe et le Panthéon, et dès la rentrée, elle devra également s'occuper de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle. Elle assure également les cas d'urgence pour les autres sites.

Vu que le recrutement d'un nouveau médecin n'est pas pour tout de suite, l'administration doit rechercher des solutions alternatives. Il a été évoqué la possibilité de faire appel à un service inter-entreprises de médecine du travail, ce qui paraît difficile puisqu'en principe ces services sont réservés au privé. Reste, la solution d'une convention inter-service, comme en province, mais paradoxalement, cette solution est plus compliquée à mettre en œuvre sur Paris où, pourtant, il y a une forte concentration d'administrations et de personnels. A ce niveau, il convient de dénoncer le manque évident de volonté du ministère de la Culture qui, nous dit-on, attend de finaliser sa réorganisation (dans le cadre de la RGPP) pour agir. Enfin, il s'agit évidemment d'un problème structurel, car il y a de moins en moins de médecins qui souhaitent exercer dans le monde du travail, et il est donc très difficile d'en recruter de nouveaux.

En outre, le manque de moyens et d'effectifs contribue également à une dégradation du service de médecine préventive et le tiers-temps que doivent consacrer les médecins, aux visites ne suffit plus.

Animation du réseau ACMO

Le nombre d'ACMO reste stable, les trois quarts des sites sont couverts, néanmoins 22 monuments n'ont toujours pas d'ACMO. Cette situation, la CGT l'a dénoncée à maintes reprises, en exigeant plus de moyens pour les ACMO, moyens matériels bien sûr, mais il faut aussi que du temps leur soit dégagé, afin qu'ils puissent pleinement exercer leur fonction. Comment imaginer, en effet, que sur certains sites qui comptent une centaine de salariés et de multiples problématiques (jardin, maintenance, accueil/surveillance...) un seul ACMO puisse assurer ses missions, en même temps que son travail d'agent? Sans compter les difficultés qu'ont certains d'entre-eux à se déplacer pour suivre les stages de formation « hygiène et sécurité ». On comprend mieux le manque de motivation et toute la difficulté des administrateurs à trouver des volontaires. Le ministère, par la voie de son inspecteur, s'est engagé à réfléchir à la question et devrait dès la rentrée, diffuser une nouvelle note, avec notamment diverses recommandations quant aux moyens à allouer à l'action des ACMO (lettre de mission, temps...). En tout cas, nous n'aurons de cesse d'intervenir sur cette question au travers des différents CHS.

Au cours du dernier semestre, l'action, a porté sur le risque électrique. Le bilan est plutôt positif, Tous les monuments ont procédé à des vérifications et, le cas échéant, à des mises au norme. On compte désormais au moins un agent par site ayant l'habilitation électrique, le but à terme, étant qu'il y en ait au moins deux. Sur la formation, le bilan est également positif, avec encore quelques manques concernant le recyclage des secouristes. Les actions futures porteront sur les formations obligatoires et plus spécifiquement pour le CHS sud-est, sur le travail isolé.

Bilan 2007 de l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Cette inspection a été menée à l'initiative de l'inspection générale

du ministère de la Culture. M. Serge Lagache, inspecteur d'hygiène et de sécurité (I.H.S.), nous a présenté son action au cours de l'année 2007. En plus de ses missions traditionnelles, ce dernier tient aussi un rôle de conseil auprès de la direction, en matière de sécurité incendie, en lien avec les services de police et les pompiers. Il travaille également auprès des administrateurs dans le cadre du classement E.R.P. (Établissement Recevant du Public). Régulièrement, la commission de sécurité inspecte nos monuments et délivre les autorisations d'ouverture, si les conditions de sécurité sont bien réunies. L'action a surtout porté sur les vérifications obligatoires, principalement incendie (vérification des extincteurs, formation, exercice d'évacuation...). De gros progrès ont été réalisés, aujourd'hui, 95% des sites tiennent des registres de sécurité incendie, mais il reste encore fort à faire, notamment en matière de formation. De même, comme dit précédemment, de nombreux efforts ont été faits en matière de risque électrique.

Sur les diagnostics plomb et amiante, les actions sont en cours, rappelons que d'après la législation, ces diagnostics sont obligatoires. Concernant l'amiante, on en a décelé dans certains monuments, mais dans des parties solides et non friables donc ne présentant pas de risque. Pour le plomb, le problème concerne essentiellement les peintures, mais partout où il en a été décelé, des travaux ont été réalisés ou bien sont programmés. En revanche, pour les canalisations en plomb, des travaux lourds sont à prévoir, en tout état de cause, la consommation d'eau a été interdite sur les sites présentant ce risque.

Des progrès également en matière de conditions de travail et d'aménagements des postes, même si ce chantier est encore très loin d'être terminé. Désormais le CMN travaille en lien avec un ergonome et fait systématiquement appel à lui dans le cadre de réaménagements ou d'aménagements nouveaux. La question de l'adaptation et de l'amélioration de l'éclairage dans les monuments est au cœur des préoccupations, même si là encore, il reste beaucoup à faire.

Pour reprendre les mots de l'inspecteur du ministère présent à cette séance, le CMN « revient de loin », bien entendu il y a encore beaucoup de travail, mais l'action de l'I.H.S. dans ce domaine, doit largement être saluée.

Questions diverses

A la demande des organisations syndicales, un groupe de travail sur le vieillissement des effectifs et l'usure professionnelle devrait se réunir prochainement.

En effet, nous avons constaté que 21% des effectifs au CMN a plus de 55 ans (source: bilan social 2006). De plus, avec l'allongement de la durée de cotisation, l'âge de départ à la retraite va de nouveau reculer. Il faut donc dès à présent s'interroger sur le travail des futurs « seniors ». Qu'il s'agisse des conditions climatiques (froid, chaleur) ou de la configuration des lieux (escaliers...), il est de plus en plus difficile, avec l'âge, de supporter des conditions de travail parfois extrêmement dures. Comment l'agent peut-il continuer à mener à bien ses missions dans un environnement déjà difficile, alors qu'il est lui-même diminué? Toutes ces questions rejoignent également le thème de la pénibilité au travail et des éventuelles séquelles sur la santé des agents.

Comment envisager la fin de carrière des agents? Faut-il proposer une espèce de « reclassement » pour les agents concernés? Ou bien au contraire faut-il adapter les conditions de travail aux conditions physiques des agents, sachant que cela est loin d'être évident sur tous les sites? Autant de questions dont il faudra débattre au cours des prochaines réunions. Un travail préalable pourrait consister à lister les différentes contraintes et pénibilités liées aux différents lieux et à l'âge des agents.

Concernant la mise en place de **défibrillateurs automatiques**, la médecine du travail a fait, auprès du ministère, un certain nombre de recommandations. Devraient être équipés les sites dont la fréquentation dépasse 250 visiteurs de plus de 50 ans, par jour ou de plus de 90.000 visiteurs par an, les sites isolés ou difficilement accessibles aux secours et enfin, les sites ayant déjà recensé un arrêt cardiaque. Ce type d'appareil est très simple d'utilisation, une

formation de base en secourisme est toutefois conseillée. Le coût serait de 2.500 euros par appareil.

Il a aussi été évoqué la **mise en place de détecteurs de dioxyde de carbone** dans les monuments équipés de chaudière à gaz. Cet équipement, peu coûteux, devrait être généralisé afin de limiter les risques d'intoxication; cependant la politique du CMN est de supprimer et remplacer les chaudières à gaz.

Suivis des points évoqués lors du précédent CHS central:

Lors du dernier CHS, il a été soulevé de manière ponctuelle, des problèmes particuliers sur certains monuments. Nous avons voulu savoir quelles réponses comptait y apporter l'administration.

Au fort Saint-André, le problème des sanitaires n'a toujours pas été réglé. Les toilettes, qui sont à la fois à l'usage du public et des agents, n'étant pas prévues pour un usage intensif, provoquent régulièrement des « engorgements », si bien qu'il y a aujourd'hui un risque de contamination du réseau d'eau potable. La direction va commander une analyse de l'eau et a promis de réfléchir à une solution. Soulignons cette décision éco-responsable pour un établissement qui se targue de s'investir pleinement dans ce domaine et qui s'en gargarise jusque dans son projet d'établissement!

A Carcassonne, les travaux pour les futurs locaux de jours n'ont toujours pas démarré. Les agents doivent se contenter d'une cuisine minuscule pouvant contenir, à tout casser, quatre personnes. Réponse de l'administration, les agents n'ont qu'à utiliser provisoirement la salle de réunion, ce qui est très pratique! Quant aux sanitaires, des travaux sont toujours prévus.

Au Mont-Saint-Michel, les problèmes de logistique et de chaîne d'approvisionnement sont en passe d'être résolus, avec la mise au norme du treuil qui vient d'être accomplie et le réaménagement de la réserve de Pontorson.

A la Chapelle Expiatoire, un réaménagement des postes de travail est toujours à l'étude.

Aux tours de Notre-Dame, les travaux d'aménagement de l'accueil, du comptoir et de la billetterie, devraient commencer en septembre prochain.

CHS Paris-Emmerainville : Ratatouille vous accueille à l'Arc de triomphe !

Les beaux jours reviennent, et avec eux, les problèmes de grosse chaleur, notamment dans les billetteries... et c'est bien entendu le moment que choisissent les climatiseurs pour tomber en panne, comme à **l'Arc de Triomphe et à la Sainte-Chapelle**... Mais, ces chaleurs estivales n'empêchent pas de « petits visiteurs » de se rendre à la billetterie de l' Arc... Non, pas les fameux « visiteurs mystères » mais des rats qui viendraient du souterrain traversant la Place de l'Etoile, apparemment bien mal entretenu par la Ville de Paris ! Quand le CMN cessera-t'il de penser que la clim' est la solution à tous les problèmes thermiques? Extrêmement énergivore et parfaite pour propager miasmes et bactéries en tous genre, lorsqu'elle est mal entretenue, ce qui est souvent le cas!

Toujours à **l'Arc de Triomphe**, la réfection des contrôles 1 et 2, prévue cet automne, est repoussée au début de l'année 2009, quand les « grands pavois » qui viennent d'être inaugurés (drapeaux français et européen, en l'honneur de la présidence française de l'union européenne) seront démontés. La remise à neuf et aux normes du monte-charge, ainsi que l'aménagement de la réserve « Napoléon » (rayonnages, détection incendie, sas coupe-feu...) sont prévus pour novembre 2008. Il est aussi prévu la réfection des guérites de la terrasse (serrures et portes) et également de mettre une nouvelle serrure à l'intérieur de la salle de réunion avant la visite Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS) prévue le 27 novembre. En effet, actuellement, on ne peut sortir de cette salle qu'en ayant la clef, ce serait tout de même un comble que l'IHS s'y retrouve enfermé ! Les aménagements provisoires (deux ans déjà !) du comptoir de vente commencent à poser quelques problèmes, notamment de sécurité. Les nouveaux aménagements pourraient être envisagés fin 2008. Les plans de la nouvelle billetterie seront soumis au prochain CHS en novembre 2008.

Au **Panthéon**, la réfection et le nettoyage du sol de la crypte ont été faits et des tapis sont mis en place à l'entrée et la sortie du monument

en attendant le traitement du dallage pour le rendre moins glissant. Dans la suite de la « folle aventure des algécos du Panthéon » (voir les anciens numéros de Monuments Infos), ils sont venus, ils sont tous là ! Enfin, les algécos-nouveaux sont arrivés ! Mais, il y a encore quelques petits aménagements à y faire : déplacer des cloisons pour faire un sanitaire, un vestiaire homme ; acquisition d'un ballon d'eau chaude plus petit ; mobilier à acheter ; et aussi installation d'un parement et d'une clôture pour que ces algécos soient plus beaux, plus discrets et inaccessibles aux visiteurs. On attend aussi que soit fait un raccord téléphonique et informatique.

A la **Chapelle Expiatoire**, un petit circuit de visite est prévu pour la fin de l'année. L'armoire électrique devrait être changée (pour plus de puissance). Il est prévu l'installation d'un garde-corps côté chapelle, de repeindre la salle de repos, et d'équiper le bâtiment d'une alarme incendie, qui permettrait l'évacuation dans de meilleures conditions malgré le faible effectif d'agents présents à la Chapelle-Expiatoire. La toiture endommagée lors de la tempête de 1999, devrait être réparée pour la fin de l'année. (Enfin!)

Un petit tour à présent sur l'Ile de la Cité. A la **Sainte-Chapelle** aussi, il fait très chaud dans la billetterie, car là aussi le climatiseur vétuste est en panne ! Deux « clim » mobiles ont été commandées : une petite pour les caissiers, et une plus importante pour rafraîchir les ordinateurs de la régie ! Les agents ont eu un moment l'impression que leur bien-être passait bien après celui du serveur informatique, car on leur avait gentiment expliqué que la climatisation au niveau de ces appareils était plus urgente et plus importante que pour eux ! De vrais travaux pour une meilleure climatisation seront entrepris cet hiver. La CGT a insisté sur la nécessité d'anticiper ces problèmes d'ambiance thermique, ils sont les mêmes dans tous les monuments, à chaque changement de saison, et pourtant on les retrouve encore et toujours.

Il est sérieusement envisagé de créer à l'avenir un circuit de visite reliant la Conciergerie et la Sainte-Chapelle, dont l'entrée se ferait, comme autrefois, au niveau du Quai de l'Horloge, ce qui pourrait permettre, entre autres choses, de déménager le comptoir de la Sainte-Chapelle, qui à l'heure actuelle, occupe la quasi totalité de la Salle-Basse. Mais la création de ce nouveau circuit est dépendante de discussions avec les responsables du Palais de Justice. Si le Palais refusait la réouverture par le Quai de l'Horloge, il serait projeté de construire un comptoir à l'extérieur de la Chapelle, en même temps que seront effectués les travaux pour la reconstruction de l'escalier de Louis XII.

A la **Conciergerie**, le point d'eau attendu depuis sept ans au local des agents arrive enfin !

Des travaux seront faits parallèlement à la mise en place de ce point d'eau, en particulier l'installation de nouveaux vestiaires.

Sur les **Tours de Notre-Dame**, des travaux doivent être entrepris cet hiver pour réaménager un nouvel espace comptoir-billetterie dans la Salle Haute de la Tour Nord (actuel emplacement du comptoir). Les plans de cet aménagement soumis aux votes du CHS ont été acceptés à l'unanimité, avec toutefois une objection émise par certains agents des Tours concernant le chauffage par le sol. Objection qui s'est vue balayée, pour ainsi dire, d'un revers de main !

La CGT a demandé à ce que soit sérieusement envisagée la possibilité, cette année encore, d'installer à l'accueil du circuit, la tente présente ces derniers hivers pour abriter les agents, le temps que les travaux de la Salle Haute soient achevés, libérant ainsi l'espace de l'actuelle billetterie, pour les agents d'accueil.

Une visite CHS avait eu lieu aux bureaux de **l'Avenue Victoria**, le 29 Janvier 2008. Il en était ressorti la nécessité de réorganiser un bureau en particulier, dans lequel un agent était très à l'étroit. Ceci a été fait. Une hotte sera posée au-dessus de

la gazinière. Et il devra être procédé prochainement, à un exercice d'évacuation.

A l'**Hôtel Sully**, deux sanitaires ont été rénovés (bureaux DRH et Agence Comptable). L'Escalier d'Honneur à été restauré. Des travaux sont programmés en septembre-octobre, pour l'aménagement d'un « grand » poste de travail. La climatisation doit être revue également.

Pour le **Quai des Célestins**, des travaux ont été faits : une VMC dans le local ménage, et le remplacement d'un meuble dans les sanitaires. Il a

été demandé la réfection du carrelage des sanitaires, on attend que le propriétaire s'en occupe.

Un détecteur de dioxyde doit être installé **Boulevard Morland**.

Dans les nouveaux bureaux de **Saint-Germain l'Auxerrois**, pas de gros soucis si ce n'est dans trois bureaux exposés plein Sud qui ont une luminosité et une chaleur trop importante. Il sera procédé à un relevé de décibels car deux bureaux semblent être dans une zone très bruyante.

A **Nantes** (atelier du département des Editions) on attend toujours une rampe d'escalier.

Palais Royal: Nous avons eu droit de la part du TSC-ACMO à une intervention sur les problèmes d'hygiène et de sécurité rencontrés au Palais, faisant une longue, très longue et déprimante liste des problèmes rencontrés... Mais apparemment pas exhaustive, puisque l'écho des agents nous fait parvenir d'autres problèmes non évoqués par l'ACMO-TSC (souffrance au travail...).

COMPTE-RENDU CHS Centre et Est 5 juin 2008

Y a-t-il un pilote dans le CHS ?

A noter que quelque temps après l'ouverture de la séance, le directeur et la DRH se sont éclipsés pour se rendre à une réunion au ministère.

Le **compte-rendu du précédent CHS** est adopté à l'unanimité.

Jean-Paul Ciret fait un point sur les **travaux prévus en 2007**. L'essentiel a été fait sauf à la Motte-Tilly où la mise aux normes va se prolonger jusqu'en 2008. De même quelques opérations supplémentaires à Châteaudun, Fougères et Azay.

Au palais du Tau un réaménagement complet est prévu pour 2009.

Le programme 2008 des travaux a été adopté en CHS central.

La plupart des monuments sont concernés par des travaux ou des études mais il n'y a plus de grosses opérations sauf à Cluny avec l'aménagement de la Porterie fin 2008.

Il y a aussi un glissement du calendrier (ça fait mal ?) pour la réfection des poutres de la salle d'accueil à Azay et à Châteaudun pour des travaux importants sur l'aile Dunois.

A Azay, la réfection des poutres de la salle d'accueil se fera fin 2008.

Eric Bertazzon fait un point sur l'**animation du réseau ACMO**, aujourd'hui, 6 sur 7 ont répondu présent. C'est bien.

Il rappelle qu'il attend un rapport à la suite de chaque accident de service, ce qui est loin d'être fait systématiquement.

Un point est ensuite fait sur les **notes de service** et tout d'abord sur les **accidents de plein pied** qui constituent 50% des accidents

au CMN, la faute à la configuration des lieux dans nos monuments qui offre une course présente un risque plus élevé que dans des locaux contemporains.

Serge Lagache intervient ensuite sur le **travail isolé**, problème qui se pose dans notre région notamment au château de Fougères-sur-Bièvres où il s'est rendu pour faire un état des lieux avec l'ensemble du personnel. Après analyse, plusieurs solutions ont été envisagées permettant de répondre aux différentes situations dont notamment la remise en service des TW avec éventuellement modification des appareils pour y installer un dispositif « PTI » : protection travailleur isolé, c'est-à-dire avec un dispositif permettant d'envoyer automatiquement un message de détresse vers des numéros programmés à l'avance. La gendarmerie de Blois serait prête à voir son numéro inséré dans un tel dispositif au château de Fougères.

Le dossier monuments

A l'**abbaye de Cluny** : les travaux de l'administration commenceront début octobre. Les plans sont joints au dossier. Une réflexion commune avec les futurs usagers de cet équipement est en cours. Les locaux actuels de la tour du musée sont inadaptés (cf accident de la secrétaire-assistante) Le déménagement est prévu à la fin de l'été 2009.

Il faut signaler qu'aucun travaux au musée n'a été effectué par la mairie depuis des années.

L'administrateur indique que les autres travaux suivent leur cours. Jean-Paul

Ciret précise qu'un grand programme est prévu en 2010 en raison du 11^e centenaire de la fondation de l'abbaye.

Des problèmes liés aux travaux de restauration de l'abbaye sont évoqués. En effet, le balisage du chantier n'est pas toujours respecté par les entreprises qui y travaillent ce qui est source de danger.

A ce sujet, E. Bertazzon insiste sur l'importance des réunions de chantier et de faire respecter les décisions qui y sont prises concernant l'organisation du chantier. Il rappelle le rôle de l'architecte en chef et de l'ABF dans ces réunions. Des pénalités existent à faire appliquer aux entreprises qui ne respecteraient pas les règles.

A **Bussy-Rabutin** où Serge Lagache a effectué une visite hygiène et sécurité, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'ouverture au public, pour la galerie des rois et le château. Mais le maire de la commune en a autorisé malgré tout l'exploitation par décret municipal.

A la **Cathédrale de Bourges**, l'installation d'une main courante est en cours de chiffrage, opération qui sera certainement réalisée en trois exercices.

Au **palais Jacques Cœur**, les travaux de restauration des façades de la cour s'achèvent, la réflexion et la concertation pour l'aménagement ne vont pas tarder. La solution proposée par l'ACMH de vitrer quatre arcades de la galerie posant problème, rien ne pourra commencer avant l'obtention

du feu vert de l'inspection générale.

Azay le Rideau a représenté un gros morceau de ce CHS. Pas mal de choses ont –enfin– bougé. Il reste la teinture des carreaux de l'accueil, la réverbération du sol de la cour provoquant une gêne importante pour les personnels. Quant à la peinture du sol du local des jardiniers, elle est prévue pour le courant du mois de juin.

Les planchers des combles ont été vérifiés et un balisage effectué dans les zones dangereuses.

Au **cloître de la Psalette**, on avance également. La restauration du parquet du bureau est programmée et le raccordement au système Ramsès (travail isolé) se fera dès que le préfet aura donné son feu vert.

E. Bertazzon rappelle que l'élaboration et l'actualisation du DUER sont de la responsabilité de l'administrateur, qu'il dispose ou non d'un ACO. Ce document est juridiquement le texte de référence en matière de santé-sécurité.

Au **château de Talcy**, la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment d'accueil offre de meilleures

conditions de travail mais aussi d'accueil que dans le passé.

Cependant, les agents ne sont pas tout à fait satisfaits (froid en hiver, encombrement de la banque d'accueil par des écrans de surveillance...) et souhaitent que l'on réfléchisse à de meilleurs aménagements. La prochaine visite d'un ergonome devrait pouvoir faire avancer les choses.

En revanche, le problème récurrent du local des jardiniers n'est toujours pas réglé, le projet d'aménagement d'une maison achetée par l'Etat est abandonné en raison de son coût trop élevé. Dernier projet en date : la construction d'une nouvelle structure.

A **Fougères-sur-Bièvre**, des dysfonctionnements sont apparus, notamment la matérialisation de l'accès pompier et la présence de bornes dans l'allée principale pour la protéger. Travaux prévus en 2008.

Autre problème : des fissures constatées sur des poutres de l'aile sud. Des étais ont été posés et les fissures sont contrôlées tous les trois mois. Pour le moment, pas d'évolution constatée.

A la **cathédrale de Chartres**, les

agents se sont plaints d'irritations respiratoires dans l'espace de la cathédrale, une analyse de l'air ambiant est prévue et le médecin de prévention contacté. Mais surtout, le dossier de la création de sanitaires est en bonne voie. Les travaux devraient commencer prochainement. Les agents auront donc enfin des sanitaires à leur disposition et c'est un événement à la cathédrale de Chartres.

Un point récurrent de ce CHS : la nécessité d'avoir sur chaque monument plusieurs agents titulaires de **l'habilitation électrique** ; cette formation n'étant pas technique mais une information sur le risque électrique, on ne peut qu'encourager toutes celles et tous ceux qui envisageraient de la suivre.

La **formation gestes et postures** est également recommandée et pas seulement pour les agents amenés à porter des charges lourdes.

Pour ceux qui ne peuvent envisager un déplacement à Paris, des formations sur place sont possibles mais dans ce cas, il convient de rechercher les organismes de formation, le service de la formation ne pouvant organiser à distance.

Compte rendu de la visite CHS au château de Carrouges le 19 juin 2008

Nous avons commencé par la visite des locaux de jours du personnel ; quelque peu éloigné du circuit de visite. Les locaux sont propres, assez grand, bien qu'il n'y ait pas de séparation entre l'espace où les agents prennent leur repas et les vestiaires. (les agents mangent tous sur place). Le personnel dispose en outre d'une cuisine aménagée, de toilettes qui leurs sont réservées et d'une douche. Les tables et les chaises sont en quantité suffisante, le chauffage fonctionne bien et l'éclairage est satisfaisant. L'eau du robinet est réputée potable, une analyse a cependant été commandée afin de vérifier la teneur en plomb. Les extincteurs sont présents et visibles. Le personnel dispose également d'un autre lieu plus proche du circuit de visite, pour les pauses repas. Il s'agit d'une salle aménagée qui sert éventuellement, de salle de réception.

Nous nous sommes ensuite rendus à l'accueil des visiteurs qui fait aussi office de librairie. L'espace est assez

exigu, le comptoir est trop près du mur et l'agent à très peu de place pour se mouvoir, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, notamment pour les femmes enceintes. La billetterie et le comptoir de vente ne sont pas séparés, deux agents partagent le même poste de travail. L'éclairage est inadapté, les ampoules descendant très bas au niveau du comptoir, provoquent parfois un effet « miroir » et des éblouissements.

Malgré ces quelques désagréments, tout a l'air pour le mieux, mais, après quelques hésitations, les langues se délient et le personnel admet reconnaître quelques problèmes au niveau des conditions de travail. Le régisseur dispose d'un bureau minuscule avec une entrée plus qu'étroite. Le compteur électrique n'a pas de protection. Les agents d'accueil et de surveillance assurent à tour de rôle la vente des tickets et inversement, le régisseur et le vendeur font également des visites commentées. Ça c'est de la polyvalence ! Il en résulte donc parfois une

confusion au niveau des responsabilités de chacun, notamment concernant le maniement des fonds. D'après le régisseur, les erreurs de caisses ne doivent jamais se produire et donc ne se sont jamais produites ! Ce genre d'argument, c'est ce qu'on appelle du sophisme, ou à moins que ce ne soit la méthode Coué ! Si d'aventure une erreur se produisait malgré tout, le régisseur nous a assuré qu'il en assumerait la pleine responsabilité et prendrait les mesures qui s'imposent.

La réserve de la librairie se trouve à l'autre bout de la cours, ce qui est très pratique pour réassortir le comptoir ! Heureusement les jardiniers sont là pour donner un coup de main. Ce local est chauffé jour et nuit par un vieux radiateur électrique d'appoint et aucun extincteur n'était visible.

En plus de leurs missions habituelles, les agents assurent également l'entretien des salles du château. Ils doivent, entre autre, cirer les parquets à l'aide d'une machine quelque peu dé-

licate à manoeuvrer, notamment en ce qui concerne la quantité de cire. Nous avons d'ailleurs pu constater que par endroit le parquet était tellement bien ciré que le sol en devenait glissant!

Au passage l'administrateur nous a ouvert son bureau, qu'il partage d'ailleurs avec ça secrétaire. C'est une pièce étroite, très encombrées et l'espace entre le mur et le bureau ne permet pas le passage. Enfin, l'été la

chaleur y est insupportable.

Dans les hangars, où les jardiniers entreposent leur matériel, ainsi que dans les ateliers, rien à signaler, les locaux sont propres, bien entretenus et en général, les consignes de sécurité bien respectée.

A la fin de la visite, nous sommes retourné dans la salle de réunion, l'ACMO et l'administrateur nous ont remis

un dossier avec un récapitulatif des études réalisées sur le château et les accidents de travail des années passées. Je me suis informé auprès de l'ACMO pour savoir si on lui dégagait suffisamment de temps pour assurer pleinement ses missions. La réponse a été un sourire et un aveu d'impuissance, d'autant qu'il assure aussi des fonctions de pompier volontaire qui lui prennent pas mal de temps.

Brèves de CMN...

Revue de presse pour les repus de stress...

Dans un numéro d'Ouest France du mois d'août, un article était consacré à un château en Touraine où des policiers viennent y soigner leur mal-être : alcoolisme, addictions, dépressions... Face à ces fléaux, les policiers se retrouvent au sein d'un château avec une assistance médicale et des activités durant une période de deux mois, histoire de reprendre le contrôle de leur vie et de pouvoir vider leur sac par rapport aux problèmes rencontrés dans leur travail. Sur dix ans, seuls 15 % des patients sont revenus pour traiter leur alcoolisme...

Des châteaux, on en a..., des problèmes liés au travail également... à quand un de nos monuments dédié au bien être des agents ? ? Un havre de paix dans les montagnes d'Auvergne, le long de la Loire, une thalasso du côté de Carnac... Le CMN qui s'occuperait de notre bien être (à défaut de nos salaires ? ? ?)... en voilà une idée qui serait bonne...

Un gascon à Gramont

Le département du Gers (32 pour les intimes) est très riche en monuments historiques, châteaux, remparts, églises, cloîtres... et pas un seul géré par le CMN ; la plupart sont en effet municipaux, voire privés. A l'heure où l'on parle à nouveau de décentralisation, des bienfaits de la gestion locale et de l'externalisation, il est intéressant de voir comment ces sites sont mis en valeur. Bien souvent, il n'y a pas de visite guidée, ou quand il y en a une, elle se termine généralement dans la boutique du monument, où le visiteur-consommateur se sent obligé d'acheter quelque chose vu que la visite était annoncée comme « gratuite ». La signalétique fait défaut, la présentation est vieillotte et l'état de conservation laisse à désirer... Quant aux tarifs, ils sont à peine moins chers que dans nos monuments. Que les « marchands du temple » du CMN se rassurent, ils ne sont pas les seuls à faire payer l'entrée des bâtiments religieux, car pour voir le chœur gothique de la cathédrale d'Auch (un des plus beaux chœurs gothiques d'après le document de visite), il vous en coûtera 2 euros, au bénéfice du clergé ! Enfin, le summum, lors de la visite de l'enceinte fortifiée du village de Larssingle, vous serez accueilli par un pseudo-guide, en pseudo-costume, d'époque pseudo-médiévale, qui se contentera d'en faire le minimum. Prix de la visite : 8 euros par adultes et enfants de plus de 12 ans, tarif réduit pour les plus jeunes et aucune gratuité ! Familles nombreuses s'abstenir ! Heureusement, à quelques kilomètres de là, à la limite du Gers et du Tarn-et-Garonne, se trouve au sommet d'une colline escarpée, au milieu des champs de tournesols, le château de Gramont, un joyau méconnu du CMN, très peu visité (5000 visiteurs par an) et pourtant... Pour 5 euros (le plein tarif), vous pourrez découvrir un magnifique château médiéval, rebâti à la Renaissance et entièrement meublé, des jardins à la française avec une flore pour le moins surprenante. Complètement restauré (par les anciens propriétaires juste avant qu'ils en fassent don au CMN il est vrai !) le château est dans état impeccable. En plus, vous aurez droit à une visite guidée de qualité, animée par des agents que l'on sent passionnés par le sujet. Comme quoi, le patrimoine ne peut pas être l'affaire de n'importe qui...

Saint-Cloud : crève et tais-toi !

Ce site aurait pu être un havre de paix : parc de 450 hectares se partageant entre bois, jardins à la française et à l'anglaise... Non au lieu de cela, il y a des affaires de harcèlement (et quand on en termine avec certains, ce sont les nouvelles recrues qui s'en prennent plein la figure), il y a des arriérés de loyers à plus de 20 000 euros, des vacataires à foison...

Parlons-en des vacataires qui, pour certains, ont l'impertinence de réclamer du travail, de vouloir travailler plus pour gagner plus, de dire « on me vire, mais on en engage un autre ? ! »... Et bien, la direction de Saint-Cloud gicle ceux qui se taisent (avec le slogan du « one shot » soit un contrat et puis tu dégages) et vire ceux qui osent parler... Des emplois sous-payés, des temps partiels imposés, de quoi mettre les salariés la tête sous l'eau... eh bien, Saint-Cloud les vire au bout d'un seul contrat, histoire de les noyer... définitivement...

Le Palais? C'est Royal!

Dans le dernier numéro du « Monuments-infos », nous vous parlions de la situation extrêmement grave du Palais-Royal qui, à l'occasion de son transfert à l'administration centrale du ministère, allait devoir privatiser son service de surveillance. Nous vous avons alors montré avec quel tact, quelle transparence et quelle honnêteté le ministère et le CMN avaient procédé vis-à-vis des représentants du personnel et surtout vis-à-vis des principaux intéressés, c'est-à-dire les agents de surveillance eux-mêmes, qu'on aura laissé jusqu'au bout dans l'ignorance. Grâce aux interventions vigoureuses du SNMH-CGT et de la CGT-Culture au CTP de la direction du patrimoine (DAPA) et auprès du CMN, ce projet semble, pour l'instant, en suspens. La question du transfert n'est plus à l'ordre du jour quant à l'externalisation, le ministère sait désormais avec quelle énergie les agents sauront s'y opposer si nécessaire. Néanmoins, tout n'est pas rose au Palais-Royal, entre pressions en tout genre du ministère, et de la hiérarchie locale, souffrance au travail, précarité... le lot de tous les monuments quoi...

Les agents du CMN reconvertis en paparazzi!

Après la catastrophique affaire des bracelets du 14 juillet, la dernière lubie de notre groupie-présidente du CMN: désormais lorsque des personnalités viendront visiter nos monuments, les agents auront « la nécessité absolue » de prévenir le Siège; du jamais vu ! Pourquoi une telle mesure? Aucune raison valable ne venant immédiatement à l'esprit, on ne peut que spéculer sur les raisons de cette nouvelle directive. Notre présidente cherche-t-elle à se recycler dans le showbiz? Ou peut-être veut-elle compléter sa collection d'autographes? De là à voir nos salaires augmenter en fonction du nombre de VIP recensés il n'y a qu'un pas...

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Auvergne

Secrétaire
Secrétaire adjoint
Trésorière

Amandine Duverneuil
Alain Soissons
Sophie Grolet

tél:04.73.53.14.55
fax:04.73.53.14.21

Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire
Adjoints
Trésorier

Véronique Robert (Cluny)
Jacques Jouy (Ferney), Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)
Jean-Louis Genevois (Cluny)

tel:03.85.59.15.93
fax:03.85.59.82.00

Monastère Royal de Brou

Secrétaire
Adjoint
Trésorière

Tony Binsa
Jean-Luc Deleu
Françoise Franon

tel:04.74.22.83.83
fax:04.74.24.76.70

Aude/Pyrénées Orientales

Secrétaire
Adjoints
Trésorière
Membres du bureau

Fabienne Calvayrac
Régine Stasse, Cathy Laemle
Adèle Aufferman
Pascale Gorry, Sébastien Durand, Amancio Requena, Frédéric Aufferman, Véronique Barthe,
Roger Ricciuti, Ingrid Sparbier, Jean-Louis Gasc.

tel:04.68.11.70.70*
fax:04.68.11.70.71*

Centre Val-de-Loire/Poitou-Charentes

Secrétaire
Adjoints
Trésorière
Trésorier adjoint
Membres du bureau

David Desportes (Angers)
Monique Chemin (Azay), Pierre Thomas (La Rochelle)
Pascale Joyeux (Azay)
Sonia Messmer (Azay)
Anne Laloe (Azay), Christophe Poux (Oiron), Colette Joyeux(Charroux), Eric Desboudard (Angers)

tel:02.41.86.48.77
fax:02.41.87.17.50
tel:02.47.45.42.04
fax:02.47.45.26.61

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire
Adjoint
Trésorière
Membres du bureau

Didier Guérin
Olivier Tarrus
Sonia Acurio
Mourad El Gares, Yves Poudevigne, Claude Claudon, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon,
Snigda Desjardins, Caroline Ambou, Alphonse Ambou, Yanina Davalos, Nathalie Dieul,
Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Shiram

tel:01.41.12.02.90
fax:01.47.71.38.20

Ile-de-France

Secrétaire
Adjoint
Trésorière
Trésorière adjoint
Membres du bureau

Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)
Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)
Chantal Pérhélin (Sainte-Chapelle)
Chantal Curtelin (Notre-Dame)
Elisabeth Tricot (Vincennes), Boubacar Keïta (Notre-Dame), Avila Paquito (Vincennes),
Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Colette Leborgne (Champs sur Marne),
Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Françoise Marrec (Vincennes),
Thomas Pucci (Saint-Denis), Antoine Floris (Conciergerie), Sandra Decourssièrre (Palais Royal)

tel:01.40.15.51.70/71*
fax:01.40.15.51.77*

Provence

Secrétaire
Adjoints
Trésorière
Trésorière adjoint
Membres du bureau

Laurence Arias (If)
Vincent Oulet (Sade), Sylvie Jacquot (Montmajour)
Anne Levassort (Fort Saint-André)
Marylène Roller (Glanum)
François Le Bihan (If), Sylvie Oulet (Sade), Françoise Pichon (Montmajour), Olivier Longépé (If),
Sandrine Bernabeu (...), Nathalie Coineau (Glanum)

tel:06.03.06.25.26
04.91.59.02.30
fax:04.91.59.05.62

Thoronet

Secrétaire
Adjointe
Trésorière
Membres du bureau

Anne-Véronique Dalloz
Eloïse Belliard
Christine Nivière
Emanuelle Lylle, Agnès Mader, Guylaine Sauvanet

tel:04.94.60.43.90
fax:04.94.60.43.99

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

Date	Réunion	Intervenants
04.06.2008	Préparation CHS centre et est	
05.06.2008	CHS centre et est	Chemin, Robert, Lacomblez, Laloe
06.06.2008	Diffusion de tracts et pétition Sully	Méreau, Gontier, Pucci
07.06.2008	Meeting Le service public est notre richesse	
09.06.2008	Domaine de Saint-Cloud	Méreau
10.06.2008	Arc de triomphe	Méreau, Pucci
	Grève Fonction publique	
12.06.2008	Diffusion de tracts Sully	Méreau, Pucci
	Rassemblement RGPP colonnes de Buren	
16.06.2008	CAP/CCP « critères niveau et changement de groupe »	Méreau, Pin, Mayeur, Fernandes
18.06.2008	Les Eyzies : musée, Font de Gaume	Méreau, Leroux (Lucienne pas Vincent...)
19.06.2008	Castelnau, Montal	Méreau, Leroux, Pader-Smith
20.06.2008	Les Eyzies : Combarelles, cap blanc	Méreau, Leroux
25.06.2008	Préparation CHS central	Pucci, Levassort, Ricciuti, Thomas, Lacomblez, Robert
26.06.2008	CHS central	Pucci, Levassort, Ricciuti, Thomas, Lacomblez, Robert
27.06.2008	CAP/CCP proposition de changement de groupe	Méreau, Pin, Mayeur, Fernandes
	Préparation CHS Paris Emmerainville	Méreau, Strappini, Mayeur, Floris, Perherin
28.06.2008	CHS Paris Emmerainville	Méreau, Strappini, Mayeur, Floris, Perherin
07.07.2008	Saint-Cloud réunion avec les vacataires	Méreau, Pucci
09.07.2008	Dossiers individuels	
15.07.2008	Préparation CTP	
16.07.2008	CTP	Méreau, Strappini, Pucci, Mayeur, Arias, Gontier, Levassort, Guillaumet, Colliard, Jules-Gaston, Sallanon
17.07.2008	Dossier individuel	
23.07.2008	Réunion avec la présidente et la DRH	Méreau, Pucci, Strappini
24.07.2008	DRH sur problème souffrance au travail	Pucci
25.07.2008	Précarité Saint-Cloud	Méreau, Pucci, Strappini
30.07.2008	Dossier individuel	Méreau, Pucci
19.08.2008	CAP disciplinaire	Méreau, Grolet, Gontier
09 et 10.09.2008	CE SNMH	
11.09.2008	CE USPAC	Méreau, Gontier, Pucci, Strappini
15 au 19.09.2008	Formation de formateurs	Méreau
16.09.2008	Observatoire de la précarité	Pucci, Mayeur
19.09.2008	Usure professionnelle	Desportes
25.09.2008	Préparation conseil d'administration	Méreau, Gontier, Chemin
26.09.2008	Conseil d'administration	Méreau, Gontier, Chemin

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :